

Les conflits autour de la loi de séparation à Noyon (1902-1906)

Jean-Yves BONNARD

La promulgation, en décembre 1905, de la loi sur la séparation de l'Église et de l'État fut ressentie par certains Noyonnais comme la réédition des mesures anticléricales de la Révolution française. En effet, en cette fin de XVIII^e siècle, Noyon perdit son évêché, donc son influence spirituelle et temporelle (l'évêque de Noyon, comte et pair de France, remettait à ce titre le baudrier au roi le jour de son sacre). Neuf de ses paroisses furent regroupées en une seule centrée sur la cathédrale, devenue simple église ; ses nombreux ordres religieux furent dissous, ses belles abbayes vendues et détruites comme la plupart de ses églises ; au-delà de la dispersion lors des ventes des biens religieux nationalisés, près d'un tiers de la population de la ville disparut : évêque, chanoines, curés, moines et religieuses quittèrent la ville ou entrèrent dans le siècle. Noyon ne perdit pas que son caractère spirituel ; l'administration épiscopale fut dissoute et ses juridictions éclatées au profit d'une nouvelle administration départementale centrée sur Beauvais, Laon et Amiens. Noyon ne fut plus ville de robes et perdit ainsi toute influence politique et administrative. Troisième cité du département de l'Oise en 1790 par son poids démographique, Noyon

déclina et se laissa gagner par la morosité, voire la rancœur.

Si le Concordat de 1801 apaisa les vives tensions liées aux décrets séparatifs de 1795, Noyon ne retrouva pas son influence passée. Sans doute aurait-elle pu profiter de mesures compensatoires, mais ses seuls soutiens émanèrent des autorités religieuses ; d'abord en 1817, avec l'annonce de la nomination d'un nouvel évêque de Noyon, qui ne s'installa jamais. Mais surtout en 1824, par l'attribution du Petit Séminaire, établissement d'enseignement secondaire, qui forma de nombreuses générations d'élèves de toute la Picardie, dont l'Académicien Abel Lefranc, le cardinal Lécot, archevêque de Bordeaux, d'éminents ecclésiastiques, des officiers supérieurs, médecins, financiers, industriels... En parallèle, soutenus par le régime concordataire, d'anciens religieux laïcisés sous la Révolution créèrent des écoles primaires et maternelles, dont les Frères de la Doctrine chrétienne, les Sœurs de la Compassion et les Sœurs de la Charité. Les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve établirent un pensionnat d'enseignement secondaire pour jeunes filles en 1864. L'influence idéologique du catholicisme restait, grande, de fait, dans l'ancienne ville épiscopale.

Pour autant, dans le dernier quart du XIX^e siècle, alors que la république tentait de s'imposer, l'implantation d'industriels dans la ville troubla l'ordre établi. L'un d'entre eux, le républicain Ernest Noël, fut élu conseiller général puis maire de Noyon. grâce à lui, la ville connut un essor industriel sans précédent, par l'implantation de la fonderie Müller et Roger, celle-là même qui réalisa les voûtes du métropolitain parisien. A travers ces industriels d'obédience républicaine et imbus d'œuvres sociales, grandit un courant politique populaire. Avec Ernest Noël, Noyon connut un sursaut économique soutenu par l'installation d'un régiment de Cuirassiers : la construction d'un Quartier de Cavalerie et de maisons bourgeoises pour les officiers, les besoins en fourrage pour les animaux et en fournitures diverses pour les hommes de troupe répondirent à l'offre locale d'un marché rural. En ce début de XX^e siècle, le régiment était devenu l'orgueil de Noyon.

C'est dans ce contexte particulier que s'appliquèrent les lois de la république qui firent s'opposer violemment deux camps, sur fond de lutte religieuse et politique, trouvant son paroxysme lors de l'application de la loi de séparation de décembre 1905.

I. Une progression dramatique

Aboutissement d'un quart de siècle de tensions politiques nationales, le vote de la loi de séparation de l'Église et de l'État eut un retentissement considérable à Noyon, en raison des bouleversements profonds qu'il devait provoquer dans le paysage institutionnel local.

1. Des précédents contestés

Le mouvement de laïcisation des institutions, initié sous la Révolution française, aboutit sous la III^e République non sans heurts dans la société. A Noyon, chaque avancée républicaine suscita des réactions virulentes soutenues notamment par le journal local *L'Ami de l'Ordre*, organe bonapartiste dont la devise "Religion - Famille - Propriété" portait haut les valeurs conservatrices.

- le rétablissement du divorce

Supprimé en 1816, le divorce fut rétabli par la loi du 27 juillet 1884 à l'instigation du député radical Alfred Naquet, malgré les vives protestations du Sénat et des milieux catholiques. Il était soumis à des conditions plus restrictives que celles du Code Napoléon, en ne retenant que trois motifs de séparation : la peine infamante, l'adultère, les sévices et injures graves. La loi interdit, en outre, le remariage entre le conjoint adultère et son complice. A Noyon, les milieux catholiques s'offusquèrent de l'adoption d'une loi jugée contraire à l'ordre moral institué et le divorce fut alors perçu comme un "*coup porté à la solidité du foyer*".

- la loi de 1901 sur les associations et son application

Conçue par Pierre Waldeck-Rousseau, la loi du 1^{er} juillet 1901 institua la liberté d'association et donna un cadre juridique

aux congrégations religieuses, jugées trop fortunées et trop influentes politiquement. Son article 13 stipule ainsi : "*aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par la loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement*". Elaborée pour s'opposer aux "moines-ligueurs" et aux "moines d'affaire", la loi devait être appliquée de manière modérée. Avec l'autorisation du pape, plus de 450 des 753 congrégations non reconnues s'y soumièrent et demandèrent l'autorisation. La victoire du *Bloc des Gauches* en mai 1902 et l'accession au pouvoir d'Émile Combes, au programme anticlérical, conduisit à une exécution plus rigoureuse de la loi. Dès le mois de juin 1902, un décret ordonna la fermeture des écoles congréganistes ouvertes depuis la loi de 1901. Quelques jours plus tard, le ministère envoya aux préfets l'ordre de procéder à la fermeture de toutes les écoles ouvertes avant cette date, soit près de 3.000. Toutes les nouvelles demandes d'autorisation présentées par les congrégations furent refusées en bloc par l'Assemblée Nationale. De fait, les congrégations d'hommes et de femmes furent dissoutes et leurs 20.000 membres obligés de rentrer dans la vie civile ou d'aller à l'étranger. L'émotion gagna alors les catholiques français...

Mettant en pratique sa politique anticléricale, Émile Combes entendait "*briser la redoutable machine d'éducation instaurée au nom d'une liberté ennemie de la liberté*". Au terme de quatre mois de discussions animées (de mars à juin 1904), le Sénat et l'Assemblée Nationale ratifièrent la loi abrogeant la loi Falloux (1850) qui organisait l'enseignement dans les écoles religieuses, interdisant l'enseignement à toutes les congrégations, autorisées ou non. La loi, votée le 7 juillet 1904, entra en vigueur le 3 janvier 1905. Si les écoles publiques devaient se sou-

mettre immédiatement, les écoles libres avaient un délai de dix ans pour fermer. Dans de nombreux cas, les religieuses prirent l'habit laïc pour rouvrir une école libre.

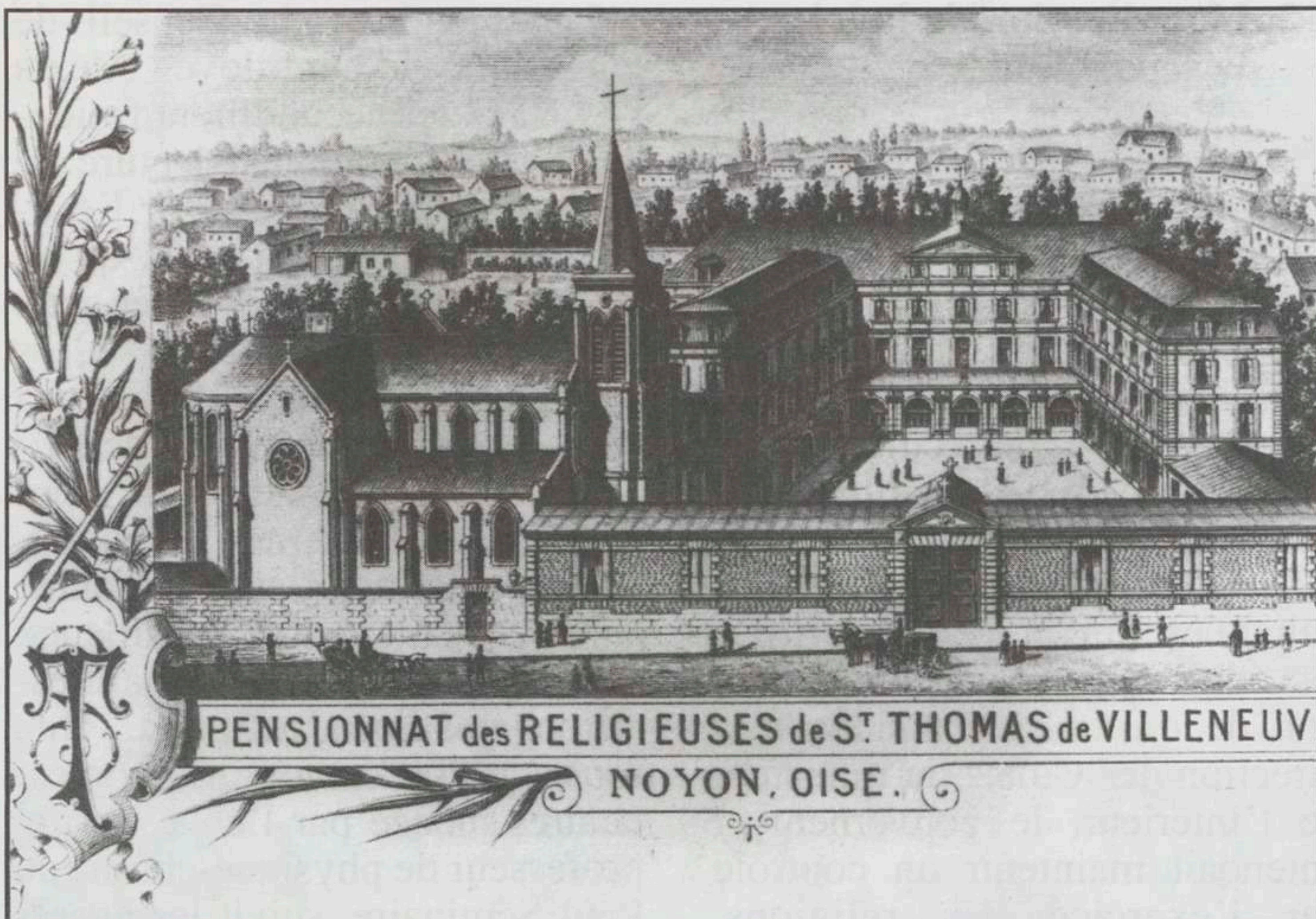
A Noyon, cinq ordres furent touchés par cette mesure et durent fermer les portes de leur établissement : les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve (école privée, pensionnat), les sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul (ouvroir), les sœurs de la Compassion (école publique maternelle), les Filles de Saint-Marc de Broons (infirmerie et lingerie du Petit-Séminaire) et les Frères des Ecoles Chrétiennes (école).

A leur fermeture en 1904, les classes des frères de la doctrine chrétienne accueillait 153 enfants, contre 167 à l'école laïque de la rue de Paris. Les sœurs de la Charité, quant à elles, enseignaient à 250 élèves de l'école des filles.

Ce sentiment de persécution affectant les sociétés civile et religieuse fut exalté auprès des paroissiens de Noyon, lorsque le conseil de fabrique fut accusé de manipulations comptables. La rumeur de l'existence d'une caisse occulte se répandit dans la ville. Le 14 octobre 1903, un arrêté ministériel signé d'Émile Combes prononça la dissolution de l'assemblée fabricienne en raison d'importantes erreurs de comptabilité décelées. Bien que "*l'honorabilité des membres du Conseil de fabrique ne soit pas atteinte par la constatation des irrégularités de administration*", cette décision qualifiée d'"iniquité" par le journal *Le Progrès de l'Oise*, fut commentée par le colonel Bougon qui, s'adressant dans un appel aux habitants de Noyon, demanda qu'aucun d'eux ne prenne "*la place des victimes d'une misérable vengeance politique*". Un nouveau conseil de Fabrique fut nommé le 29 février 1904 par arrêté préfectoral.

1. La pension des dames de Saint-Thomas de Villeneuve (Place Saint-Barthélemy)

Devenue lieu d'enseignement dès le XVI^e siècle, l'abbaye Saint-Barthélemy, fondée en 1064, fut reconnue établissement scolaire par la réunion des biens du Collège des Capettes en 1684. L'activité du collège s'éteignit avec la nationalisation de l'abbaye en 1789 et sa sécularisation en 1792. Le directeur d'une école primaire, Nicolas Henry, acquit les bâtiments vers 1798 pour y installer un établissement secondaire de garçons, où enseignèrent successivement six maîtres de pension. Périclitant face au dynamique Petit Séminaire, il fut repris par la Congrégation des sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, selon un décret de Napoléon III signé à Vichy en 1864. Le **pensionnat Saint-Barthélemy**, établissement secondaire de filles, ferma ses portes en 1904, suite à l'interdiction des ordres enseignants. Si la majorité des sœurs s'exilèrent en Belgique, quelques unes restèrent à Noyon pour garder les locaux de l'ex-abbaye (notamment Mère Saint-Etienne) et poursuivre leur vocation d'infirmières à l'hôpital général. Toujours autorisée, la congrégation put conserver tous ses meubles et immeubles sans être soumise au régime de la liquidation judiciaire. L'établissement continua de recevoir



des dames pensionnaires. Cet acte étant contraire à la loi, le préfet de l'Oise imposa le départ des pensionnaires pour la fin octobre 1906. Dès 1914, l'ancienne abbaye fut reconvertie en hôpital auxiliaire sous la direction de Victor Emile Pinchon, président de la Croix-Rouge, assisté d'infirmières diplômées et de religieuses. Délabrés par les bombardements de la Grande Guerre les bâtiments furent mis en vente par la congrégation et détruits en 1943 sur ordre des autorités d'occupation. On construisit à leur emplacement, en 1978, la nouvelle perception de Noyon.

Fondée par Mgr Grimaldi en 1787 dans une maison de la rue de Paris, l'école libre des Frères cessa son activité en 1792. Laïcisés, les Frères Louis et Eloi Lucas poursuivirent leur enseignement dans l'école communale jusqu'à la Restauration. En 1818, ils purent réintégrer leur ancienne maison à l'appel de l'archiprêtre et du conseil municipal. Frappée de vétusté, l'école fut reconstruite entre 1859 et 1863 d'après les plans de l'architecte Lhéronnelle et grâce à la générosité publique.

Touchés par les premières lois contre l'instruction religieuse, les Frères de la Doctrine Chrétienne durent abandonner leurs classes rue de Paris le 9 janvier 1889, leurs locaux étant appréhendés par la ville de Noyon. Revendiquant la propriété des lieux, les Frères intentèrent un procès à la ville, qui se termina au bout de deux ans par une transaction. L'immeuble fut divisé en deux et des travaux réalisés. Le 11 octobre 1891, les Frères réouvrirent une classe dans leur partie des bâtiments et enseignèrent jusqu'en 1904. L'école des Frères ferma alors remplacée par l'école communale laïque dirigée par Jules Magnier. Sous l'occupation allemande, de 1914 à 1917, les bâtiments furent reconvertis en hôpital. L'école devint ensuite l'école communale des filles jusqu'à sa fermeture en 1978 et sa reconversion. Ses locaux abritent aujourd'hui le Secours Catholique, la Croix Rouge, le club de billard, le service archéologique et le service du logement.

2. L'école communale des garçons des Frères de la Doctrine Chrétienne (n° 33 rue de Paris)



2. L'application de la loi de séparation

Promulguée le 9 décembre 1905, la loi de séparation abolissait le Concordat signé en 1801 entre l'État et l'Église. La République s'instaurait garante de la liberté de conscience et du libre exercice des cultes mais supprimait son budget alloué à la religion. Les biens religieux furent confiés à des associations cultuelles qui pouvaient utiliser les édifices à titre de faveur et non de droit. En maintenant la direction des Cultes du ministère de l'Intérieur, le gouvernement entendait maintenir un contrôle sur l'exercice des religions. Aussi, les associations cultuelles devaient-elles verser un loyer et rendre compte de leur gestion. Tout prêtre calomniant le gouvernement entraînerait la fermeture de l'association. En interdisant le culte en dehors des lieux autorisés par le gouvernement, la loi interdisait les processions extérieures et la pose de nouveaux emblèmes religieux dans les rues et carrefours.

La promulgation de cette loi ne pouvait mener qu'à une situation conflictuelle dans la ville de Noyon où la religion rythmait le vie des habitants.

- Des inventaires contestés

Conformément à l'article 3 de la loi du 5 décembre 1905, un inventaire descriptif et estimatif des biens mobiliers et immobiliers des établissements religieux fut mené par les agents de l'administration à Noyon. Les bâtiments concernés étaient l'église - cathédrale, le presbytère, l'Institution Blanchard et le Petit Séminaire.

Cette opération fut d'abord menée à la cathédrale le matin du 26 janvier 1906 par M. Moppert, receveur de l'enregistrement, avec M. Dermigny, adjoint au maire, M. Pollet, conseiller municipal et M. Mars, agent voyer.

Les membres du Conseil de Fabrique et le curé-doyen Alexis Lagneaux les accueillirent froidement en leur donnant lecture de la protestation rédigée par l'évêché. Ils annoncèrent alors qu'ils ne collaboreraient pas à cet acte. Les objets du culte furent alors inventoriés jusqu'à midi, heure à laquelle les représentants de l'État quittèrent la cathédrale pour rejoindre la mairie. Jusque-là, cette opération s'était déroulée dans le même calme qu'ailleurs. Mais brusquement, une manifestation hostile s'organisa. Une foule de 200 catholiques contestataires menée par l'abbé Vertin, professeur de physique-chimie au Petit Séminaire, suivit les agents chargés de l'inventaire. La procession de paroissiens entonna alors le cantique "Nous voulons Dieu" :

"Nous voulons Dieu, car les impies contre lui se sont soulevés et dans l'excès de leur furie, Ils le bravent, les insensés !". La presse locale s'empara de l'événement et fit de Noyon un foyer de résistance.

La tension ne retomba pas lors de l'inventaire des biens du Petit Séminaire, conduit du 15 au 21 février 1906 par le sous-inspecteur des domaines de Beauvais.

- L'interdiction des manifestations religieuses

En réaction à l'émotion suscitée par la manifestation des catholiques noyonnais du 26 janvier, décrite comme "anti-républicaine", les libres-penseurs firent savoir qu'ils envisageaient de manifester à la procession de la Fête-Dieu.

Le 17 mai 1906, pour éviter les troubles, le maire E. Noël interdit par arrêté municipal les manifestations religieuses à l'extérieur des édifices consacrés au culte : "Attendu qu'il est à présumer, d'après les résultats d'une enquête approfondie que les manifestations religieuses qui jusqu'à ce jour avaient été tolérées à l'extérieur des édifices du

culte, seront maintenant une cause de trouble à la tranquillité publique ; Arrêtons :

Article premier. - Toutes les manifestations ayant un caractère religieux à quelque culte qu'elles appartiennent, sont formellement interdites à l'extérieur des édifices consacrés au culte.

Art 2. - Toutefois, exception est faite pour les cérémonies religieuses concernant les enterrements, qui continueront de pouvoir circuler suivant les habitudes actuelles."

La tournure des événements conduisit le clergé à prendre des dispositions extrêmes pour protéger les objets saints.



Un Protestant... contre l'inventaire
qu'une poignée de dévotes fanatiques con-
testent par des prières turbulentes ont donné

3. «Un Protestant... contre l'inventaire».

Caricature extraite de *La Gazette de l'Oise* du 30 janvier 1906.

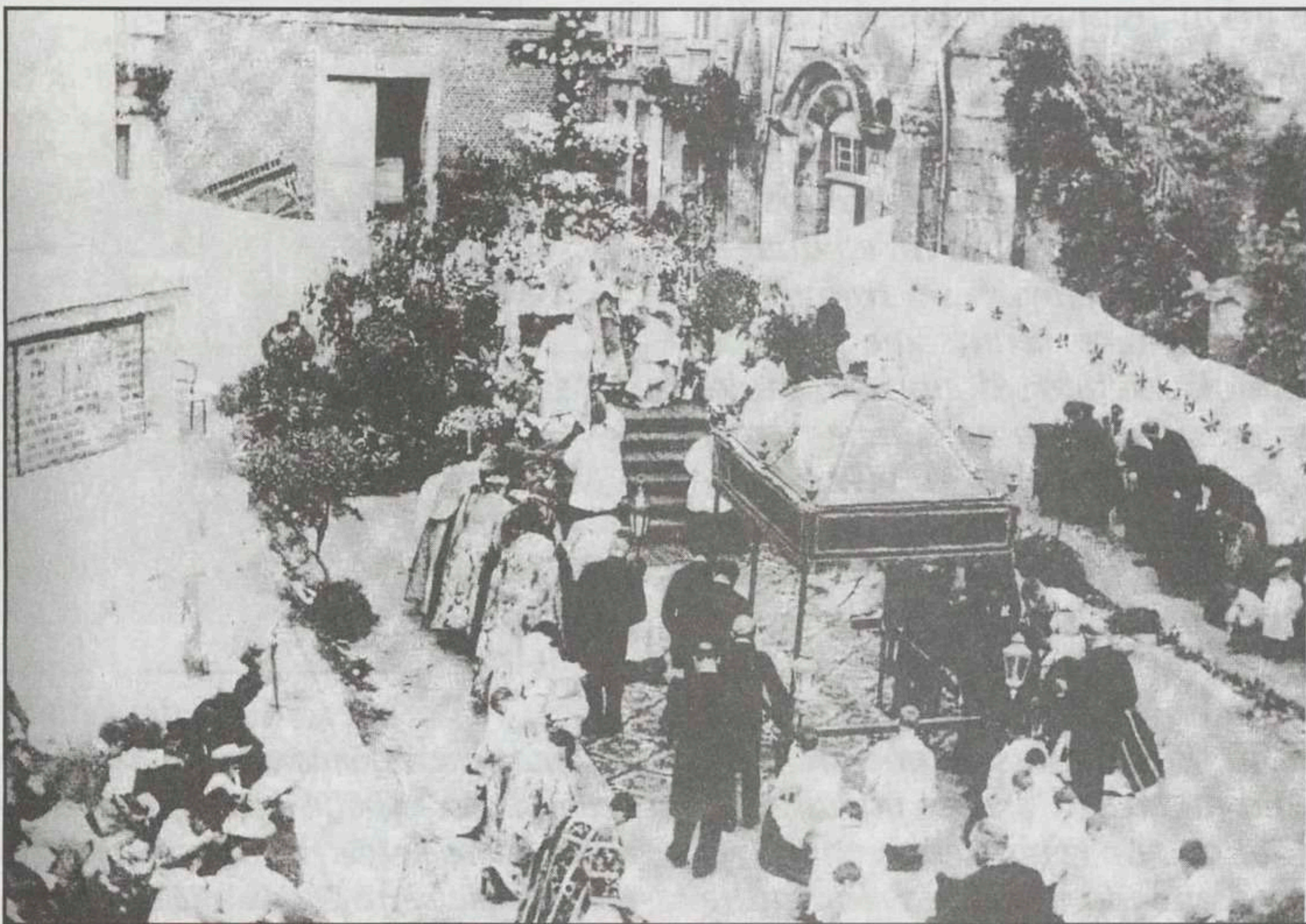
- L'enlèvement des reliques

Déjà en 1793, durant les troubles révolutionnaires, les reliques des saints de Noyon avaient été enlevées de la cathédrale et cachées par le sacristain Rohault, avant d'être réintégrées deux ans plus tard dans l'église. Par crainte d'une confiscation par l'État des reliques de saint Médard, de saint Eloi, de saint Mumolin et de sainte Godeberthe, Mgr Douais, évêque de Beauvais, conseilla et autorisa le curé-archiprêtre Lagneaux à confier ces trésors de la foi aux religieux bénédictins de Saint-Paul de Wisques en Artois. L'opération, fut menée clandestinement le 23 novembre 1906. Un certificat de dépôt signé du Révérendissime Père Abbé, du R.P. Prieur et des autres moines, comportait l'engagement de rendre ces reliques sur demande de l'Archiprêtre de Noyon, approuvé par Mgr l'Evêque de Beauvais, Noyon, Senlis. Touchés par la loi, les religieux durent émigrer à leur tour pour l'abbaye d'Oosterhout, en Hollande, emportant avec eux le précieux trésor. Conformément à cet engagement, les reliques furent rendues courant juin 1952 et firent l'objet de fêtes religieuses lors de leur retour à Noyon les 22 et 23 juin suivants.

- Expulsions *manu militari*

La tension atteignit son comble à Noyon à mesure que se rapprochait la date fatidique du 9 décembre 1906. En effet, conformément aux articles 2, 3 et 4 de la loi, les établissements publics du cultes étaient supprimés mais pouvaient continuer provisoirement de fonctionner jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations et durant une année au plus tard. Au delà de ce délai, les biens devaient être placés sous séquestre.

A Noyon, par défaut de constitution d'association culturelle, la force publique dut être employée



4. Procession de la Fête-Dieu à Noyon en 1905.

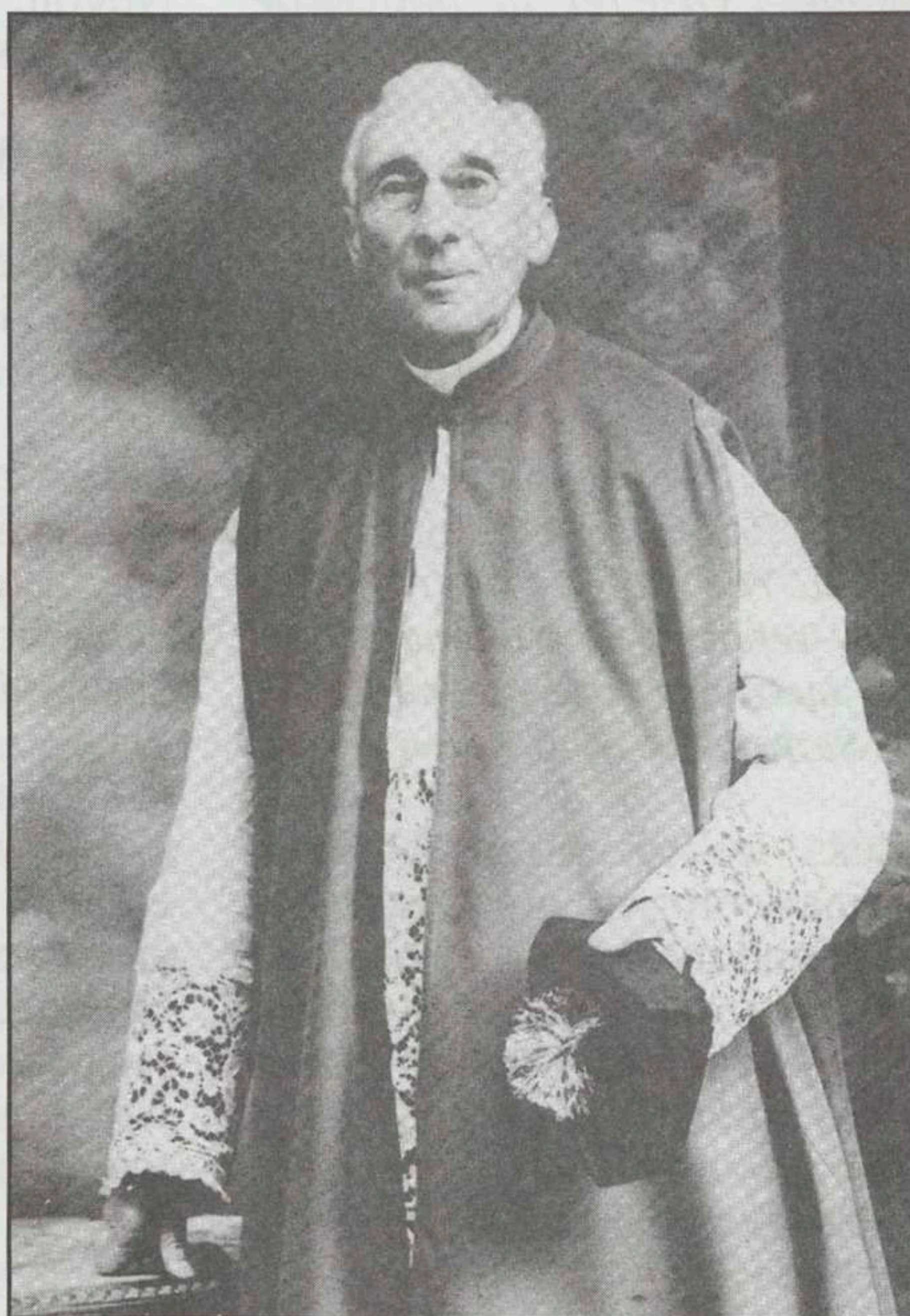
pour permettre l'application de la loi. Le 13 décembre 1906, le préfet de l'Oise intima l'ordre à l'évêque de Beauvais de procéder à l'évacuation des séminaires. Le Petit Séminaire de Noyon fut tenu de fermer ses portes définitivement pour le 20 décembre 1906. Refusant de se soumettre à l'injonction de l'Etat, le 16 décembre, Mgr Douais adressa

une réponse ferme et... négative au préfet.

L'affrontement devint inéluctable. Malgré sa détermination à enfreindre la loi, le supérieur du Petit séminaire, l'abbé Dhivert, invita les parents à reprendre leur fils élèves. Le 19 décembre, dans la chapelle du Petit séminaire, maîtres et élèves se retrouvèrent réunis une dernière fois.

5. Alexis Lagneaux (1854-1940)

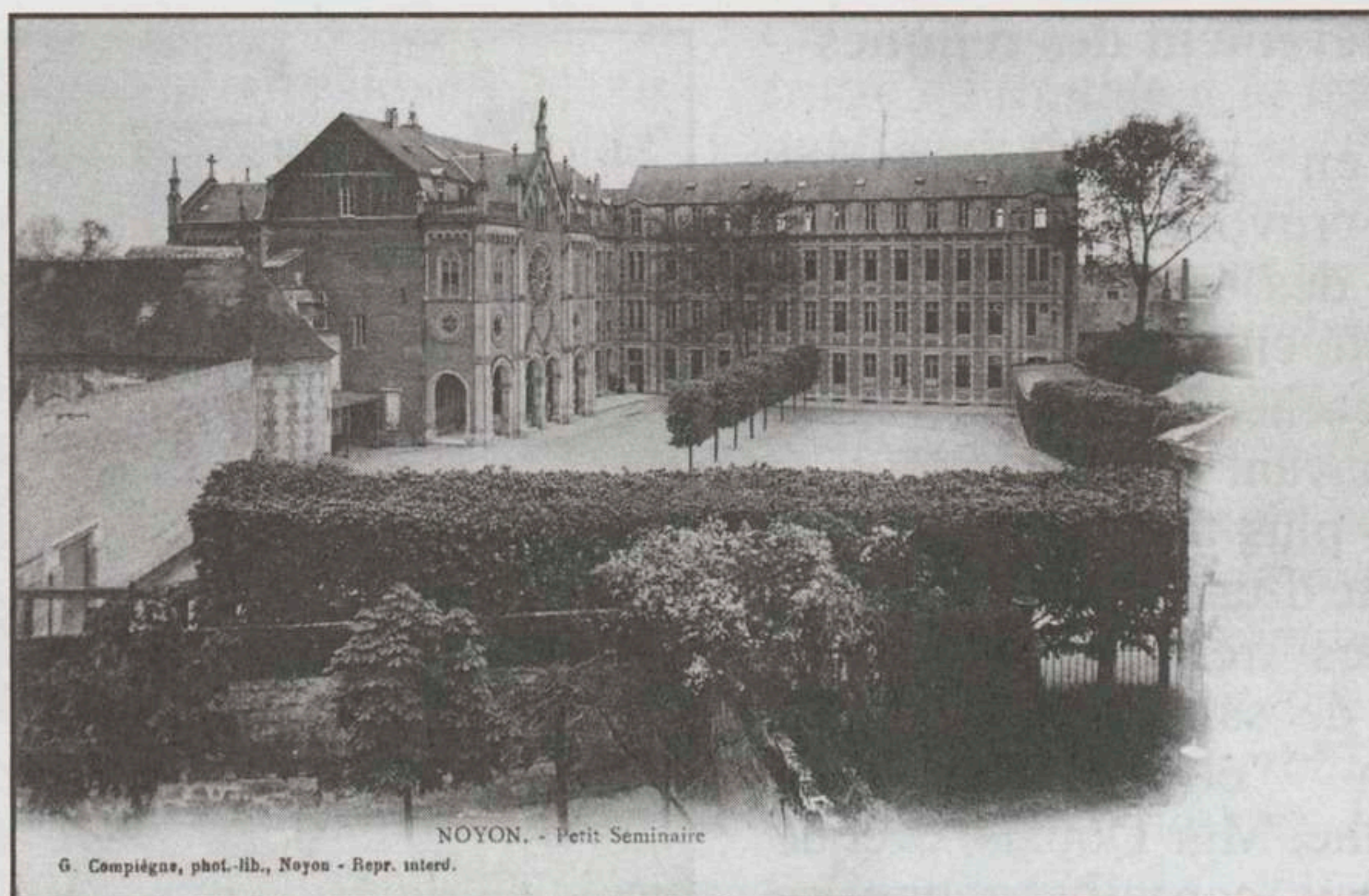
Archiprêtre curé et doyen de Noyon de 1888 à 1938, Alexis Lagneaux fut confronté aux conséquences des lois laïques. Conscient du risque de spoliation des biens du clergé par l'État, il fut à l'initiative de la constitution d'une société civile immobilière en 1893, destinée au maintien et au développement d'œuvres religieuses dans la ville.



Un manuscrit laissé par un prêtre enseignant narre cette période tragique : *"Combien la séparation fut douloureuse ! Le mercredi 19 décembre, dans la chapelle tant admirée et aimée, maîtres et élèves se trouvèrent une dernière réunis au pied de l'autel. Autour d'eux se groupaient les nombreux amis venus pour témoigner leurs vives sympathies à cette heure de deuil. Une fervente communion reconforta toutes les âmes et lorsqu'il fallut, les larmes aux yeux, quitter la chère maison que l'iniquité allait fermer, tous emportèrent au fond du cœur l'espoir infrangible d'un avenir réparateur.*

Cependant, après la fatale date de fermeture, pendant plusieurs jours, de vaillants chrétiens, de vaillantes chrétiennes montèrent la garde pour assister de leur présence sympathique les victimes qu'on allait expulser de leur chez eux. Par crainte de l'émoi que soulevait ce scandale, les envahisseurs retardèrent l'accomplissement de leur odieuse besogne. C'est seulement le mardi 21 janvier 1907 (anniversaire du régicide de 1793) que le commissaire spécial de la préfecture de l'Oise et la police de Noyon survinrent à l'improviste. L'heure matinale et le brouillard leur permettaient d'accomplir presque sans témoin leur œuvre de ténèbres. Sommé d'évacuer immédiatement une maison qui était sienne à tant de titres, M. le Supérieur fit entendre inutilement une trop légitime protestation, et la force brutale jetant dans la rue supérieur et professeurs, referma bruyamment derrière eux une porte qui ne devait plus se rouvrir (...)"

Les religieux du Petit Séminaire furent ainsi expulsés par le commissaire spécial de la préfecture de l'Oise et la police de Noyon tandis que les locaux étaient placés sous séquestre. L'Institution Blanchard, établissement secondaire, subit le même sort.



6. Le Petit Séminaire de Noyon

Fondé par ordonnance royale du 15 juillet 1824, le petit séminaire du diocèse de Beauvais fut installé dans l'ancien couvent des Ursulines de Noyon, situé entre la rue de l'Ange et la rue Saint-Eloi. Piètre dédommagement que cette fondation, au regard de la perte de l'évêché supprimé en 1790, dont la ville avait espéré le retour avec la nomination provisoire d'un évêque en 1817. mais, l'établissement d'enseignement secondaire, ouvert dès le 3 novembre 1823, gagna en renommée et forma de nombreuses générations d'élèves de toute la Picardie.

De 1872 à 1878, sous la direction de l'architecte Dablin, les anciens bâtiments furent démolis pour laisser place à de nouvelles constructions mieux adaptées. Financé par les religieux et les fidèles, l'édifice était constitué de salles de classes, de bureaux, de dortoirs et réfectoire, d'une salle de musique, d'une cuisine, d'une boulangerie, d'une conciergerie, de logements pour l'administration, d'un parloir, d'un quartier des petits, d'une chapelle et d'un appartement de l'évêque.

- La vente du presbytère

La loi de 1905 laïcisa également le logement du curé de Noyon. Cette habitation bourgeoise se composait d'un corps de logis entre cour et grand jardin planté d'arbres fruitiers. Le rez-de-chaussée comprenait une antichambre comme entrée ; à droite une petite salle à manger et une cuisine ; à gauche un cabinet de travail, un salon et une grande salle à manger. Le premier étage contenait cinq chambres à coucher. En tout, onze pièces en plus des communs comprenant buanderie, bûcher et basse-cour.

Le 21 décembre 1907, un arrêté du sous-préfet de Compiègne prescrivit l'ouverture d'une enquête *commodo et incommodo* sur le projet d'aliénation du presbytère de Noyon. Du 13 au 20 janvier 1908, une centaine de Noyonnais se succédèrent à la mairie pour contester la décision. Nouvel acte de résistance : *La Gazette de l'Oise* rapporta, le 25

janvier 1908, *"Malgré le racolage des signataires et la pression exercée sur plusieurs électeurs, la protestation (...) n'a pas donné le résultat attendu par les cléricaux. Pendant les deux jours qu'elle a duré, il est venu environ cent personnes à la mairie et encore est-il nécessaire de faire remarquer que le plus grand nombre de protestations émanent de l'élément féminin, ce qui n'a rien d'étonnant"*.

Si, dans l'Oise, l'application de la loi de 1905 ne suscita que quelques pétitions de rejet, quelques déclarations de regret et quelques échanges verbaux énervés..., à Noyon elle provoqua une somme d'incidents sérieux et significatifs, qui pourtant ne dégénérent jamais. Ces manifestations passionnées n'étaient ni le fruit du hasard ni les conséquences d'une poussée de fièvre réactionnaire subite, mais bien les ferments d'une «révolution culturelle» controversée.

II. Un contexte local tendu

Ce climat de passion entourant l'application de la loi de 1905 à Noyon trouve son origine dans la conjonction de conditions religieuses, sociales et politiques très tendues. Fortement marquée par les bouleversements révolutionnaires, "Noyon la bien sonnée" (appellation donnée à la cité sous l'ancien régime) fut le théâtre de luttes partisans entre cléricaux et anticléricaux, conservateurs et progressistes, antidreyfusards et dreyfusards.

1. La position ferme de l'Église de l'Oise

La tension perceptible à Noyon résulte de l'obéissance aux directives de l'Église. Le 11 février 1906, le pape condamna la loi de séparation des Églises et de l'État par son encyclique *Vehementer Nos*. Fort de cette décision, Mgr Douais, évêque de Beauvais, protesta contre l'inventaire des biens de la cathédrale de Beauvais par une déclaration diffusée dans son diocèse. Trois idées, plutôt trois refus guidaient son discours :

- le refus d'une inféodation de l'Église catholique et romaine

"Je réserve les droits de mon église cathédrale pour le présent et pour l'avenir quel qu'il soit. Je réserve formellement aussi les droits de chacune des autres églises de mon Diocèse". L'évêque de Beauvais était aussi évêque de Noyon et Senlis, titre obtenu peu après sa nomination. La cathédrale de Noyon était donc placée sous sa protection directe de même que le Petit Séminaire où l'évêque avait sa chambre attitrée.

- le refus de la nationalisation des biens

"Les biens de l'église Saint-Pierre, cathédrale de Beauvais, quelque nom qu'ils portent, sont sacrés. Il n'appartient qu'à l'É-

glise d'en disposer, et par conséquent d'en connaître au préalable ; droit réservé au Souverain-Pontife, et, au dessous de lui, à l'évêque du Diocèse. Ces biens proviennent d'aumônes pieuses et expiatives, d'offrandes faites à Dieu lui-même, pour le culte qui lui est dû ou pour orner son temple. Nos pères en les donnant ont bien entendu qu'ils ne devaient servir que pour cela ; et la volonté des morts doit être respectée. Evêque, je suis le gardien-né de ces biens inaliénables."

Ce sentiment était partagé à Noyon, comme l'indiquera le manuscrit d'un prêtre enseignant relatant l'inventaire des biens du Petit Séminaire : "Chaque pierre de l'édifice, chaque partie du mobilier aurait pu, comme les vitraux et les candélabres de la chapelle, réclamer l'inscription de cette mention : donné par untel. Si l'humilité avait le plus souvent caché sous l'anonyme les libres offrandes de l'affection et de la charité, la propriété n'en était ni moins sacrée, ni moins incontestable."

- le refus de la remise en cause du Concordat

"[J'ai été] constitué gardien [des biens de l'Église] aussi, il y a six ans, à la suite d'une entente de l'Église et de l'État, après laquelle j'ai été placé à la tête de ce Diocèse de Beauvais pour le gouverner et pour défendre ses intérêts religieux, moraux et matériels. L'État, venant de lui-même de rompre l'accord, je dois tout craindre de tels préliminaires d'une loi hostile ; je crains tout, puisque l'État qui se considère arbitrairement comme propriétaire de tout, fait pour son seul compte l'inventaire de ces biens".

Cette peur de la spoliation fut à l'origine de l'enlèvement des reliques des saints de Noyon.

Le 11 août 1906, une deuxième encyclique *Gravissimo officii* interdit la création des associations culturelles prévues par la loi,

considérées comme incompatibles avec la structure hiérarchique de l'Église. Dès lors, les autorités catholiques du département de l'Oise se soumièrent à la position du Vatican. Ainsi, le *Bulletin religieux* de Beauvais de novembre 1906 publia une ordonnance de Mgr Douais interdisant en termes formels toute association culturelle et défendant à tous les prêtres et laïcs leur collaboration, même indirecte à l'établissement d'une association même dans une maison particulière. La position de l'Église de l'Oise était donc sans ambiguïté : le refus de la loi !

Soutenu par Mgr Douais, le clergé noyonnais tenta de résister à l'application de la loi. Les inventaires se déroulèrent dans une ambiance tendue, tandis que la fermeture annoncée du Petit Séminaire fit s'opposer les tenants des deux écoles de pensée sur fond de lutte électorale.



7. Mgr Douais, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, eut maille à partir avec la presse anticléricale de l'Oise.

2. Un militantisme clérical puissant

Cette vive tension découlait aussi des courants de pensée catholiques particulièrement actifs à Noyon, notamment l'association des anciens élèves du Petit Séminaire, fondée en 1868,

ayant pour but "d'entretenir les relations amicales des anciens élèves, d'établir entre eux un échange régulier de bons offices, de venir en aide à leurs camarades malheureux et de s'encourager dans l'esprit chrétien de leur première éducation". Outre le fait que les anciens élèves formaient un réseau catholique très tenu et efficace, ils agirent comme un groupe de pression contre la loi. Leurs réunions générales étaient l'occasion de nourrir une idéologie commune et de renouer des liens confraternels. Plusieurs sujets d'indignation animèrent ainsi leurs banquets :

- Le non respect des donations chrétiennes

Depuis sa création, le Petit Séminaire a reçu des dons de nombreux bienfaiteurs, de religieux et de fidèles, grâce auxquels les locaux purent être entièrement reconstruits entre 1872 et 1878, le tout décoré et entretenu. La nationalisation fut ainsi ressentie comme une spoliation.

- Les atteintes à la liberté d'enseignement

Lors du banquet du 6 juin 1906, le Dr Chevalier, président, dénonça les atteintes à la liberté d'enseigner : "(...) Avec la loi Falloux, vieille seulement d'un demi-siècle, [la France] s'était assuré la liberté de l'enseignement ; or, dans ces dernières années, on l'avait remaniée et toujours amoindrie, si bien que le principe seul en subsistait ; celui-ci est à la veille de disparaître lui-même".

En 1906, toutes les écoles congréganistes de Noyon furent fermées et soumises au régime de la liquidation judiciaire : il s'agissait de l'ouvroir des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, de l'école publique maternelle des Filles de la Compassion de Domfront, de l'école privée et du pensionnat des Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, de l'infirmierie et de la lingerie du Petit Séminaire tenues par les Filles de Saint-Marc de Broons

(Côtes du Nord), de l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne. Seules les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve purent garder leur bâtiment en raison de leur vœux hospitaliers.

- Les atteintes à la liberté de conscience

Le Dr Chevalier, s'indigna de la tournure des événements en France : "Que dire de la liberté de conscience ? On ne l'a jamais invoquée que pour nuire à la religion catholique ; on tolère, on encourage peut-être quelques cérémonies en l'honneur d'un Etienne Dolet ou d'un Michel Servet, mais la rue et la place publique doivent être interdites au culte de l'immense majorité des Français. La persécution continue". Il dénonçait la décision du maire de Noyon d'interdire les manifestations religieuses sur la voie publique. Or, Noyon était alors une ville de processions et de pèlerinage.

- Les attaques contre Dieu et la patrie

Il s'agissait pour les tenants de la France d'Ancien Régime d'empêcher de dissocier l'indissociable : l'Église et l'État. Lors du banquet de l'association des anciens élèves du 13 juin 1905, six mois avant la loi de séparation, le journaliste Élie Fleury précisa : "Mettons la politique à la porte de ce réfectoire, mais laissez-moi penser que l'affaire de Panama, c'est-à-dire la concussion, l'affaire Dreyfus, c'est-à-dire la trahison, Fachoda, c'est-à-dire l'abdication, ont été des maladies du patriotisme dont tous les bons Français ont souffert et ne sont pas encore guéris". En écho, un an plus tard, le Dr Chevalier dénonça un complot : "La loi de séparation n'a point eu d'autre but que d'amoindrir toute croyance en Dieu ; aussi, les catholiques doivent-ils envisager avec inquiétude l'avenir des générations futures, car en s'efforçant de tarir la source de toute énergie on risque fort d'arriver à la négation de la patrie".

D'autres courants pro-cléricaux existaient en ville : La Société de Saint-François-Xavier, la conférence Saint-Vincent de Paul et le patronage Saint-Joseph (fondés par l'ancien maire Adrien Jacques Marie Bécu dit Sainte-Marie Bécu), La Ligue des Femmes Françaises, La Ligue Patriotique des Françaises, La Ligue d'action française catholique et, à partir de 1908, le Cercle catholique de Noyon.

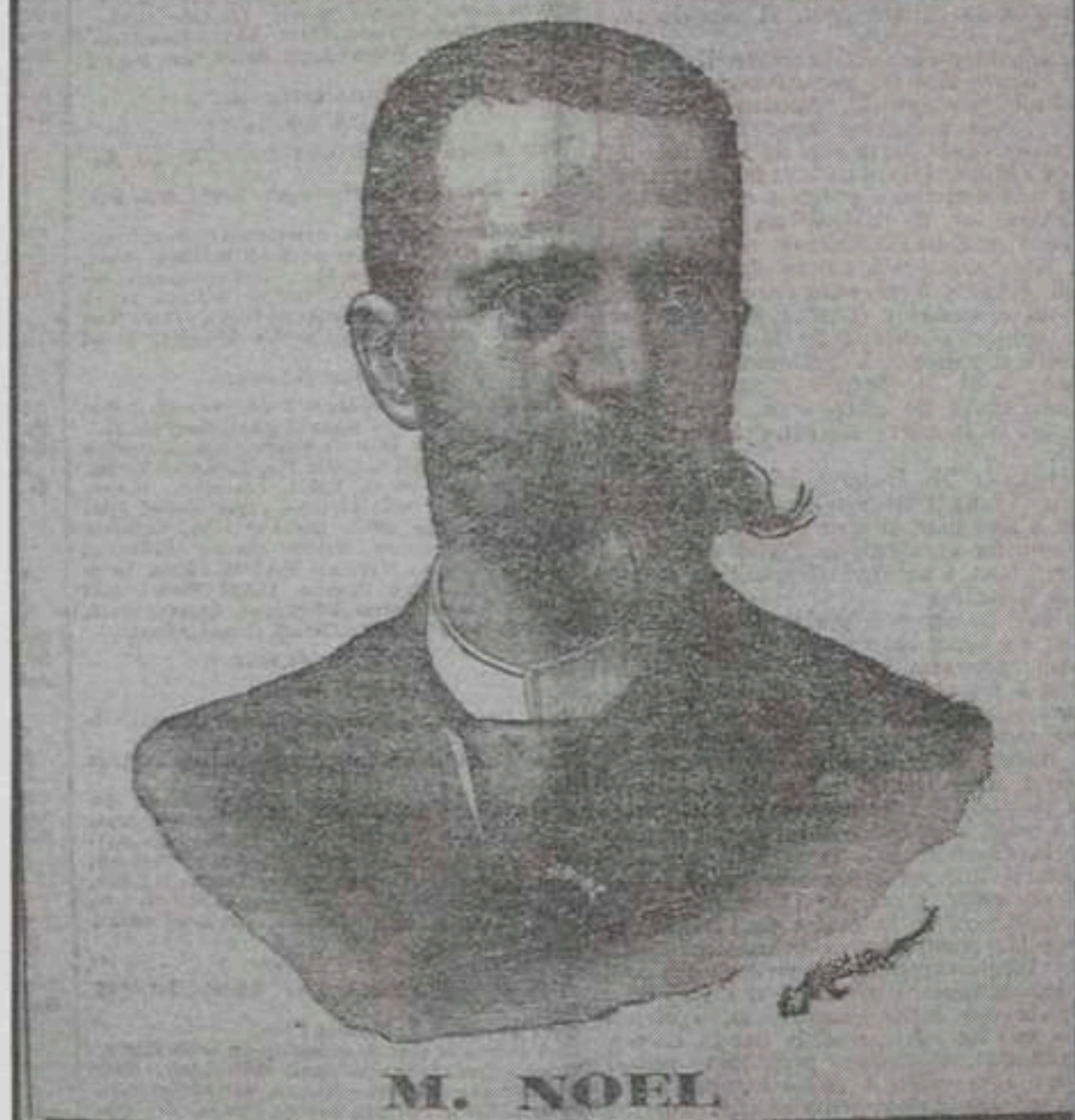
Face à eux, des courants de pensée anti-cléricaux s'étaient organisés : La Ligue des Droits de l'Homme, l'Amicale des Instituteurs laïcs de l'Oise (dont M. Magnier, directeur de l'école communale de Noyon, était membre), le Comité Républicain démocrate du canton de Noyon avec à sa tête l'adjoint au Maire Félix ou la Société de Libre-Pensée "La Fraternelle" fondée à Noyon en octobre 1906. Cette vive tension se ressentait aussi dans le contexte politique local.

3. Un débat virulent sur la scène politique

Depuis 1885, l'ingénieur des Arts et Manufacture Ernest Noël était conseiller général de l'Oise, maire de Noyon depuis 1888, député radical depuis 1893. Son influence ne cessa de grandir et il ne trouva plus d'adversaire à sa taille jusqu'en 1902, année du renouvellement de l'assemblée nationale, amenant au devant de la scène noyonnaise un nouveau candidat nationaliste, Auguste Bougon, officier retiré de l'armée depuis un an, et dont la devise était : "les hommes passent, la France reste !". Natif de Noyon, ancien élève du Petit Séminaire, ce brillant Saint-Cyrien se fit remarquer par son héroïsme lors du siège de Verdun en 1870. Devenu colonel, il fut désigné, en 1896, comme juge au Conseil de guerre qui acquitta Esterhazy du chef de trahison et confirma la sentence prise en 1894 contre Alfred Dreyfus.

Une Fête Républicaine

Les Vingt ans de Mairie de M. Noël, sénateur, Maire de Noyon, sont fêtés par la population républicaine de cette ville et les personnalités politiques du Département.



8. Ernest Noël (1854-1930)

Il affronta le candidat Bougon en 1902 lors des élections législatives puis en 1906 lors des élections sénatoriales, dont il sortit vainqueur.

L'élection de 1902 vit donc s'affronter un radical convaincu, dreyfusard et clemenciste, et un nationaliste pur et dur, antidreyfusard et réactionnaire, inspiré de boulangisme. Soutenu par les républicains libéraux et modérés de l'arrondissement de Compiègne, Auguste Bougon fut élu député après une campagne très violente, puis invalidé, ce qui souleva une nouvelle polémique et conduisit à une nouvelle élection, dont Ernest Noël sortit vainqueur. Cet échec relatif ne noircit pas l'avenir local d'Ernest Noël dont la liste fut élue au premier tour de scrutin lors des municipales de 1904.

Cependant, le maire de Noyon se destinait à la chambre sénatoriale et décida de se présenter à l'élection de janvier 1906, quelques semaines après le vote de la loi sur la laïcité. De fait, les débats furent tendus mais Ernest Noël emporta haut la main le scrutin face au candidat Bougon. Mais en intégrant le Sénat, le député-maire de Noyon imposa la tenue de nouvelles élections législatives. Le maire de Margny-les-Compiègne, le radical-socialiste Octave Butin, fut le candidat désigné par le camp républicain

pour affronter le candidat nationaliste. La bataille fit rage et le 6 mai Octave Butin fut élu député, totalisant à Noyon 63,2% des suffrages exprimés.

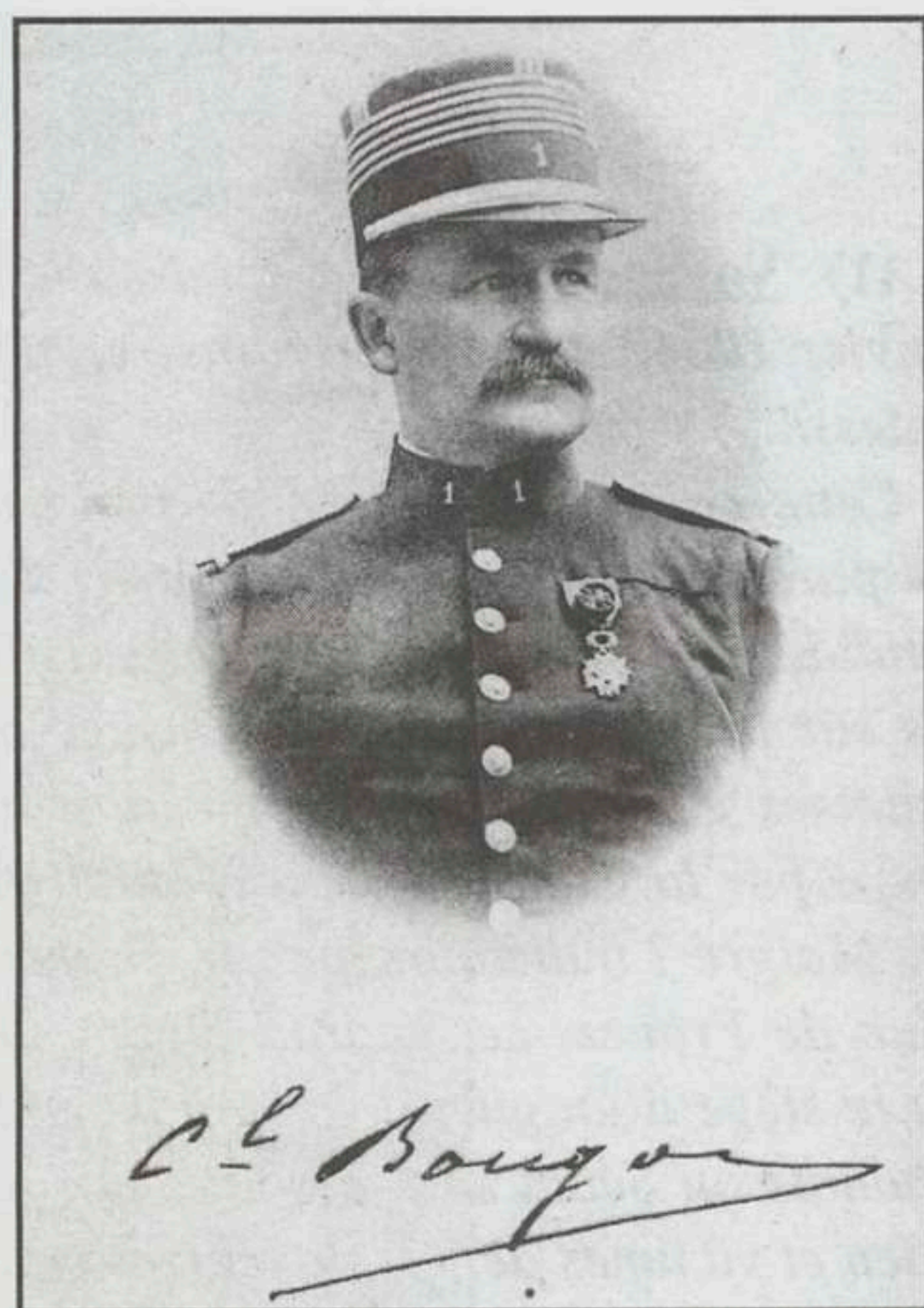
Cette tension perceptible à Noyon fut sensible à travers une presse écrite particulièrement virulente. Les journaux de l'arrondissement de Compiègne affichaient clairement leurs opinions politiques : *La Gazette de l'Oise* soutenait la politique radicale et *Le Progrès de l'Oise* appuyait la politique réactionnaire. Cela se traduisait, par une opposition anti-cléricale / pro-cléricale. Il suffit d'évoquer la manière dont fut traité, dans ces deux organes de presse, l'affaire de l'inventaire des biens de la cathédrale de Noyon.

Pour *Le Progrès de l'Oise*, cette résistance des Noyonnais était de bon augure : "Ces Messieurs furent suivis par les paroissiens de la cathédrale chantant des cantiques. Après deux heures de travail, l'adjoint Dermigny, suivi du conseiller Pollet et de l'agent voyer Mars, tous légèrement ahuris, pensaient battre en retraite tranquillement, mais l'assistance entraînée par son indignation les suivit spontanément, sans qu'aucun mot d'ordre ait été donné, et reconduisit ces Messieurs jusqu'à l'Hôtel de Ville au chant de "Nous voulons Dieu". Cette petite manifestation imprévue a dû apprendre aux blocards de Noyon que les catholiques sont



10. Octave Butin

Maire de Margny-les-Compiègne, élu député républicain en 1906



9. Auguste Bougon (1850-1935)

Il se présenta à la députation en 1902 avec le soutien des républicains libéraux et modérés de l'arrondissement de Compiègne. Elu puis invalidé, il échoua de nouveau aux élections législatives et sénatoriales comme candidat nationaliste.

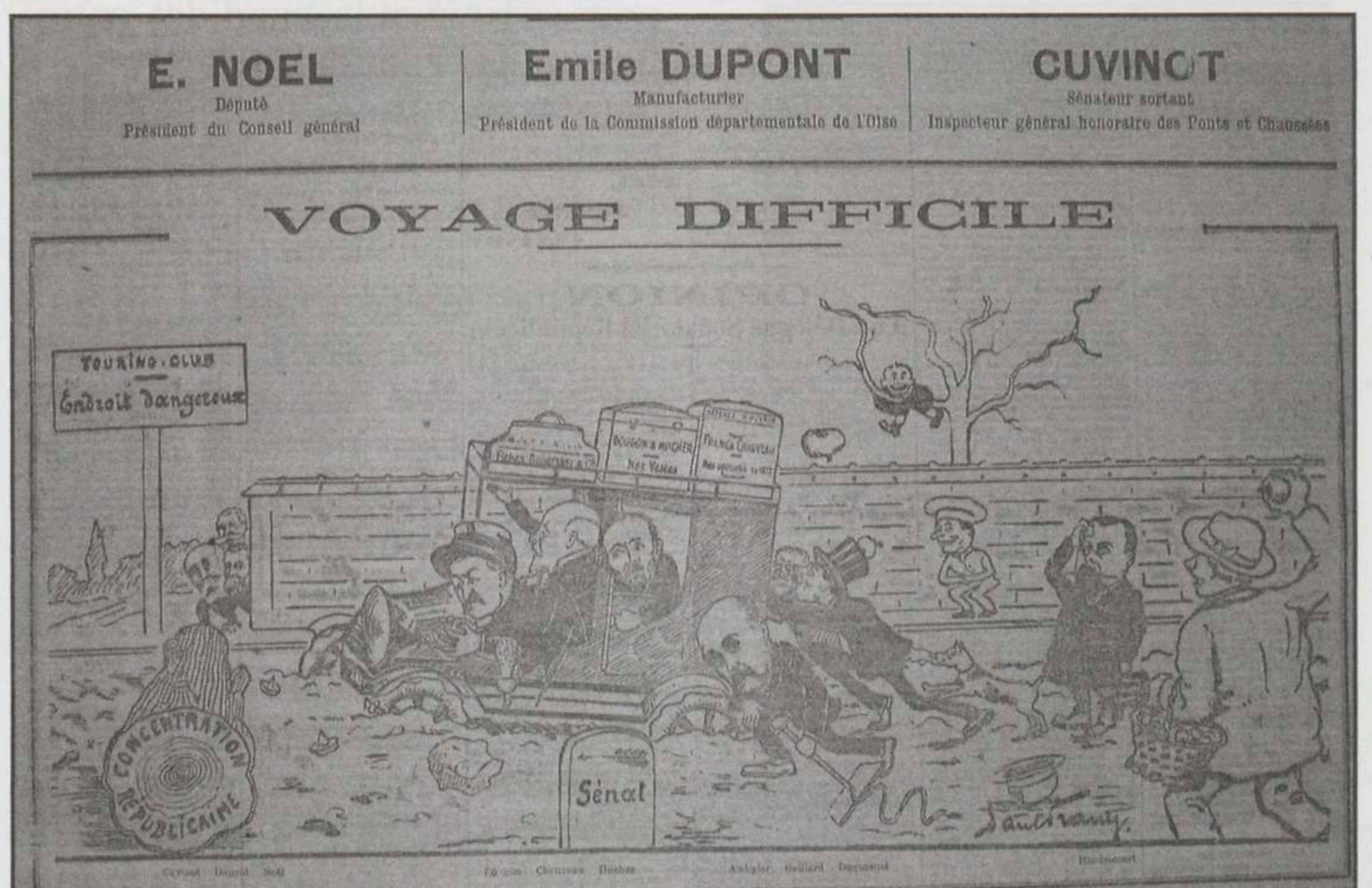
décidés à ne pas se laisser voler et qu'on ne les attaquera pas impunément».

Pour *La Gazette de l'Oise* qui titre "Un scandale à Noyon" puis "des dévotes en délire", cette réaction était déplacée : "C'est ainsi que les apôtres du Dieu d'amour et de paix pratiquent la charité chrétienne dont ils ont plein la bouche dans leurs prênes et leurs cantiques. Mais que les cléricaux et leurs chefs ensoutanés y prennent garde ! Ils obéiront à la loi comme tout le monde. Leurs rodomontades de vendredi ne serviront de rien, si ce n'est à démontrer à tous les citoyens de Noyon, l'urgence que présentaient les mesures prises par nos législateurs pour les faire rentrer dans le rang."

Durant les campagnes électorales qui suivirent, la presse s'en donna à cœur joie. A ce jeu la *Gazette de l'Oise* se montra plus habile et plus ironique, usant à loisir du dessin humoristique pour ridiculiser le candidat Bougon. Noyon était encore au cœur de l'actualité de l'époque.

11) Voyage difficile (dessin du 6 janvier 1906, veille d'élections sénatoriales).

Cette caricature présente l'incident de parcours dont furent victimes les candidats de la liste réactionnaire, enlisés sur la route du Sénat parsemée de punaises et barrée d'un tronc d'arbre coupé par la Concentration républicaine. Malgré l'indication par le Touring Club de France, cet endroit dangereux est le siège d'un guet-apens où les prétendants au Sénat sont assaillis par un chien et victimes de jets de pierres et de pommes. En embuscade derrière le mur, MM. Cuvinot, Dupont et Noël assistent à l'enlèvement de MM. Bougon (en uniforme, appuyant désespérément sur la trompe), Chauveau et Hucher (s'agitant dans le véhicule), Audigier (tentant de regonfler les pneus de l'automobile), Gaillard et Duquesnel (poussant l'infortuné moyen de locomotion sous les huées des passants). Le dessinateur Sauldrany mentionne le contenu des valises transportées, en l'occurrence les fiches de Duquesnel et C^{ie}, les vestes de Bougon et Hucher (candidats malheureux aux élections précédentes) et les opinions de 1877 de Franck-Chauveau serties de la mention "défense d'ouvrir".



12. La scène électorale (dessin du 9 janvier 1906, lendemain d'élections sénatoriales)

Cette rentrée des artistes montre le retour au vestiaire des candidats nationalistes où trône l'avis "pour le vestiaire s'adresser au Progrès de l'Oise", journal rival de la Gazette de l'Oise.



13. Les hommes passent la France reste (dessin du 13 janvier 1906)

Ce dessin se référant au scrutin du 7 janvier 1906 met en forme la devise du colonel Bougon. Le coup de balai donné par le peuple semble nettoyer des nationalistes la place où trône Marianne.

Dessins humoristiques extraits

14. Un mot heureux (dessin du 17 mars 1906, campagne législative)

Premier d'une série publiée lors de la campagne législative de 1906, ce dessin met en scène une partie d'échec entre le colonel Bougon (en habit de Cuirassier) et le maire Butin. En arrière plan, un porte-manteau couvert de vestes signale les défaites de l'officier aux élections de 1902, 1904 et 1906. Dans ce tournoi, les combattants ne peuvent échanger que ces mots :

M. Butin : Prenez-garde Colonel ! Si vous ne manœuvrez pas mieux vos cavaliers, je prends votre roi.

M. Bougon : Pas de danger ! Je ne vous crains pas à ce jeu là.

M. Butin : Oui, je sais, les... échecs, ça vous connaît.



15. Le départ pour la 5e campagne (dessin du 7 avril 1906)

Ce dessin très corrosif montre le colonel Bougon en uniforme de Cuirassier tentant d'enfourcher la monture de l'action libérale réactionnaire portant un tonnelet d'eau bénite. Aidé par un aristocrate et un curé, encensé par Le Progrès de l'Oise en habit de sacristain, l'officier muni d'une lance ressemble à Don Quichotte. Le représentant de l'Église se réfère à d'autres combats perdus : "Ah ! mon colon ! Vous êtes plus lourd qu'en 1902".

16. Un billet de parterre (non périmé) (dessin du 8 mai 1906)

Dans ce dessin le colonel est représenté étendu de tout son long par terre après une chute dans une gare. Muni d'un billet de... parterre non périmé, l'officier rage de n'avoir pu monter dans le train parlementaire. Face à ce nouvel échec, le candidat malheureux soutenu par la presse procléricale profère un juron : "N... de D... ! C'est la cinquième fois que je manque le train".



de la Gazette de l'Oise

III. Une nouvelle organisation religieuse et laïque

L'application de la loi de séparation à Noyon fut l'occasion d'un grand remue-ménage, de déménagements massifs, de changements d'affectation, de transferts de compétence...

1. De nouveaux établissements scolaires

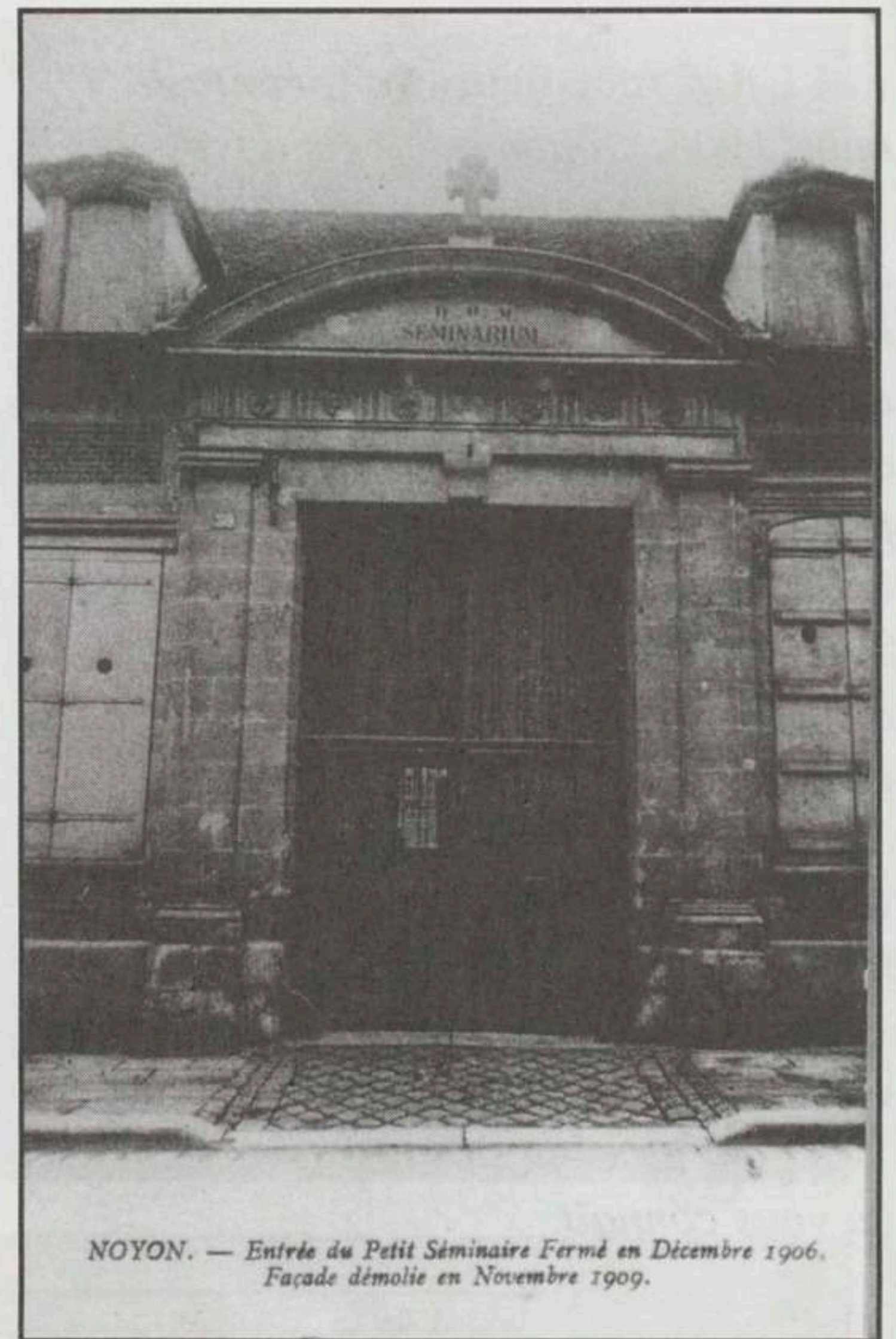
La fermeture des écoles congréganistes conduisit à l'ouverture de cours privés pour les garçons et pour les filles, notamment la Pension Notre-Dame, située sur le parvis de la cathédrale.

Le Petit Séminaire de Noyon fut, quant à lui, rattaché à l'École Secondaire Ecclésiastique de Pont-Sainte-Maxence. Ce transfert entraîna le départ de la ville de 200 élèves de familles plutôt aisées vers leur nouvel internat, au grand dam de l'union commerciale de Noyon qui, face au préjudice financier subit par cette fermeture, saisit la commune de Noyon en février 1908 : *"L'union commerciale de Noyon et du canton, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, considérant que la fermeture de l'établissement d'enseignement secondaire qui existait à Noyon sous le nom de petit séminaire, a causé au commerce local un préjudice certain, émet le vœu que l'administration municipale veuille bien faire toute diligence pour qu'un nouvel établissement d'instruction, de préférence un Collège, soit créé à Noyon dans le plus bref délai."*

Dès lors, le projet fut mené tambour battant : proposé au conseil municipal le 7 mars 1908, il fut entériné le 25 mars suivant permettant à la municipalité d'entamer des négociations avec l'autorité supérieure. Grâce à la loi du 13 avril, la ville de Noyon put demander la dévolution des biens du petit séminaire mis sous

séquestre. Le 4 juin, le conseil municipal s'engagea à acquitter les dettes afférentes aux biens qui lui seraient attribués (frais d'expulsion, gardiennage, concession d'eau assurance...) puis signa une convention avec le Ministère de l'Instruction Publique, le 29 juillet 1908, lui permettant l'ouverture d'un collège dans les locaux de l'ancien petit séminaire. Le décret du 19 août 1908 attribua les bâtiments du petit séminaire à la ville de Noyon. Le collège communal connut sa première rentrée le 1^{er} octobre 1908.

La commune dut consentir d'autres efforts financiers pour permettre la scolarisation de tous les enfants noyonnais et entretenir les lieux culturels dont elle se



NOYON. — Entrée du Petit Séminaire Fermé en Décembre 1906. Façade démolie en Novembre 1909.

17. Portail du petit séminaire abattu, peu après la transformation du site en collège.

Le collège communal fut installé dans les murs de l'ancien Petit Séminaire.

Fort de 15 professeurs, il comprenait alors une classe enfantine (4 à 6 ans), plusieurs classes préparatoires (7 à 10 ans) et un premier cycle complet d'études secondaires avec deux sixièmes (11 ans), deux cinquièmes (12 ans), deux quatrièmes (13 ans) et deux troisièmes (14 ans). Parmi les enseignements figuraient la musique vocale, la musique instrumentale, la gymnastique et le tir. Des sections spéciales furent créées en commerce, industrie et agriculture mais l'établissement ne parvint pas à égaler le renom et l'influence de son prédécesseur.

Le 5 novembre 1908, par décision du conseil municipal, la rue du Séminaire ou du Petit Séminaire fut renommée rue du Collège. Elle devint rue Paul-Bert un quart de siècle plus tard.

Durant la Grande Guerre, le collège fut reconverti en lieu de détention des otages et des prisonniers civils. En partie détruit durant les combats du printemps 1918, l'établissement scolaire abrita les services municipaux durant la reconstruction de l'hôtel de ville, avant de recouvrir sa vocation initiale en accueillant une école primaire et un cours complémentaire dénommé Paul-Bert par délibération du conseil municipal du 9 juillet 1932. Sous ce nouveau vocable, l'ancien collège et son internat gagnèrent une solide réputation sous l'impulsion de son directeur Henri Weissenburger. Malgré l'interruption de la seconde guerre mondiale avec l'occupation des bâtiments par les armées allemande puis américaine, l'établissement put retrouver son statut d'école et de collège sous la direction de Roger Laroche. En 1965, avec la construction du CES Pasteur (devenue école Weissenburger) et du lycée Calvin (actuellement collège Paul-Eluard), le collège perdit ses classes secondaires mais conserva son internat. Le transfert de l'école primaire Paul-Bert à l'école Weissenburger et de l'internat vers la nouvelle cité scolaire, en 1977, conduisit à la fermeture totale de l'ancien collège et à l'établissement d'un vaste projet immobilier dans ce quartier de centre ville. De nouvelles rues et de nouvelles places articulèrent cet "Îlot Paul Bert" inauguré en 1987.

voyait confier la charge. La vente du presbytère s'inscrivit, officiellement, dans une logique d'équilibre budgétaire. Ainsi La municipalité de Noyon, menée par

Ernest Noël, justifia ce choix en indiquant que : *«si elle ne vendait pas le presbytère, cette dernière serait obligée d'aliéner des titres de rentes pour verser à*

l'Etat sa part de 30.000 francs dans les travaux de la cathédrale. Ses dettes ne viennent que de là. Il est préférable de ne pas toucher au capital de rentes qui s'élève à 50.000 francs et de le conserver pour l'amélioration des écoles".

"Conformément aux instructions de M. le Ministre de l'instruction publique et de M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien enlever des salles de classe, avant le 1^{er} octobre 1906, les emblèmes religieux qui pourraient encore s'y trouver.

Je compte sur votre tact pour effectuer cette opération avec discrétion de manière à ne blesser aucune susceptibilité et surtout à n'occasionner aucun scandale.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser un rapport à ce sujet avant le 27 courant.

L'inspecteur primaire de l'Oise."

(Circulaire adressée aux instituteurs de l'Oise le 28 septembre 1906)

2. Une société devenue civile

La vie religieuse noyonnaise ne fut pas trop affectée par ces changements. En effet, dès les premières mesures de laïcisation intimées par Jules Ferry en 1882, l'Église noyonnaise avait pris ses dispositions. Un comité de l'école libre s'était ainsi formé dès les premières lois contre l'instruction religieuse.

Il permit d'accueillir dans la maison de M. de Neufieux, rue Saint-Eloi, les Frères de la Doctrine Chrétienne forcés de quitter leur école de la rue de Paris en 1889, bâtiment qu'ils réintégrèrent en 1891 après un procès perdu par la ville.

Sous l'impulsion de l'archiprêtre Lagneaux, le comité décida de prendre les mesures de précautions nécessaires pour prévenir des conséquences d'une laïcisation possible de l'école des filles et de l'asile.

Le 11 juin 1893, une Société Civile Immobilière fut créée à Noyon, avec comme apports immobiliers le bâtiment dit de "la Recevrie", appartenant à MM. Bécu, Baudoux et Bry et une maison rue des Deux Bornes appartenant à l'abbé Lagneaux. D'autres apports financiers provenant de notables noyonnais (MM. Baudoux, Bécu, Bry, Moussette, de Roucy, Hanquez, Brière, Plommet, Crémery et Reneufve) permirent de former un capital de 37.000 francs, représenté par 370 actions aux parts de 100 francs.

En 1895, un apport personnel de l'abbé Lagneaux porta le capital à 86.000 francs, qui signait les actions en qualité de président de la société civile. En 1906, le capital fut de nouveau augmenté par la construction d'un immeuble à l'angle de la rue des Deux-Bornes et de l'Evêché. il atteignit alors 115.000 francs au moyen de 290 parts de 100 francs, souscrites par huit personnes. Enfin, en 1907, une nouvelle maison fut achetée place du Parvis dans laquelle logea l'archiprêtre un fois la vente du presbytère par la ville.

L'acquisition de cette habitation bourgeoise fit ironiser la Gazette de l'Oise sur le sort de l'abbé Lagneaux :

"Le jour où le curé sera appelé à quitter le presbytère actuel : il aura donc un immeuble très confortable tout prêt à le recevoir".

Au fil du temps, la Société Civile Immobilière se rendit ainsi propriétaire de nombreux immeubles qu'elle destina aux œuvres religieuses :

- L'École Saint-Joseph devenue externat ou patronage des garçons, au n°13 rue de l'Evêché (école chrétienne de garçons dirigée par M. Cartigny).

- L'École Jeanne d'Arc devenue patronage des jeunes filles, au n°8 rue des Deux-Bornes

- La Pension Notre-Dame

devenue Institution Notre-Dame, n°38 rue Saint-Eloi (pensionnat de jeunes filles dont le but poursuivi est "de former des jeunes filles pieuses, instruites qui seront de vaillantes françaises et de bonnes chrétiennes").

- Le presbytère, au n°3 place du Parvis

- Un immeuble à usage de bibliothèque catholique et de logements devenue Ecole Notre-Dame, au n°6 rue des Deux-Bornes

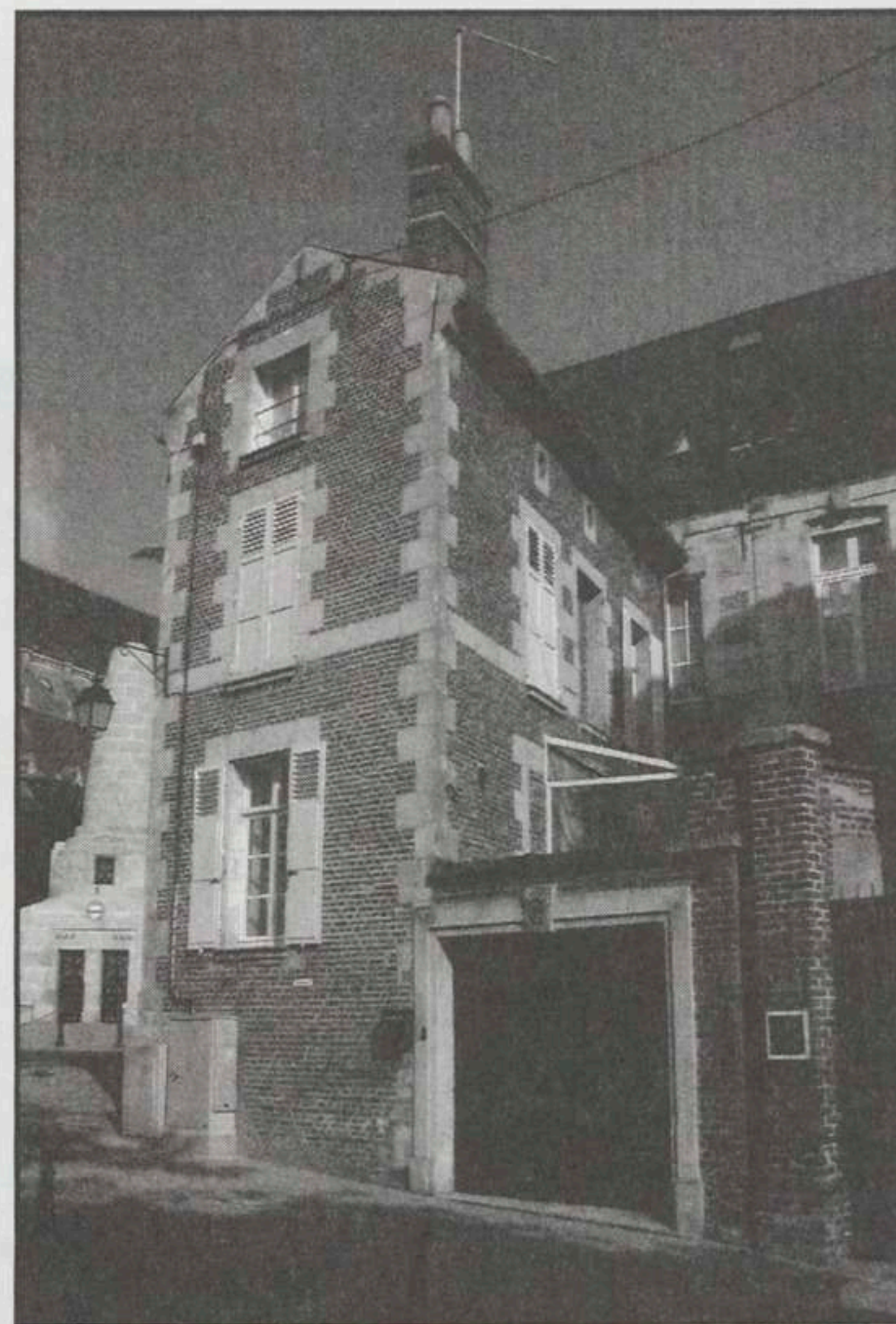
- Un immeuble à usage de logement, au n°10 rue des Deux-Bornes

- L'Hôtel du Nord, au n°1 rue de l'Evêque Baudry

- Un immeuble à usage de logement, au n°13 rue de l'Isle-Adam

- Un immeuble à usage de logement, rue Paul-Bert.

La Société Civile Immobilière fut dissoute en 1962 et ses biens remis à l'association diocésaine.



18. Le Collège Notre-Dame, rue des Deux-Bornes, devrait être transféré dans un nouvel établissement qui serait édifié à proximité de la ZAC du Mont-Renaud.

3. Tensions et rivalités

Dans les années qui suivirent la séparation de l'Église et de l'État, plusieurs incidents émaillèrent la vie noyonnaise, signe d'une tension latente entre les opposants.

La dénonciation du Cercle catholique de Noyon

Au printemps 1908, l'abbé Caffin fonda, rue de Gruny, un Cercle catholique "dont les membres sont recrutés parmi les ouvriers et petits commerçants de Noyon". Ce mouvement d'entraide fraternelle fut fortement critiqué par la *Gazette de l'Oise* qui voyait en lui un foyer de propagande : "L'abbé Caffin est allé chez un certain nombre de commerçants (bouchers, charcutiers, boulangers, coiffeurs, épiciers, merciers, tailleurs, etc.) et leur a demandé de faire une réduction de 10% sur les produits vendus aux membres du cercle. Certains commerçants ont accepté.(...) il est hors de doute qu'en plus des commerçants auxquels on n'a rien demandé ceux qui ont refusé la réduction de 10% vont être particulièrement tenus en suspicion et que le mot d'ordre sera donné contre eux. Le Boycottage apparaît dans toute son évidence".

Les provocations des libres-penseurs

Ce mouvement fondé en 1848 contre le "parti clérical" se réclamait de la raison et de la science. Il s'affirmait adversaire de toutes les religions, considérées comme des obstacles à l'émancipation de la pensée. Le 20 octobre 1906 fut fondée à Noyon une Société de Libre-Pensée "La Fraternelle", section dépendant de celle de Creil. Son but essentiel était de créer des liens d'étroite sympathie entre ses membres et de favoriser l'exercice de la liberté de conscience par tous les moyens légaux et légitimes. Le

premier bureau du comité local eut comme président M. Corbeau, adjoint au maire de Sempigny, comme secrétaire M. Ognier, maire de Sempigny et comme trésorier M. Lafont, de Noyon.

Ses 65 membres en 1906 restèrent attachés à la section de Creil jusqu'à l'organisation d'un service de pompes funèbres à Noyon. Dès lors, cette société organisa des réunions et des conférences sur des thématiques hostiles à la religion. Le 16 février 1908, la *Fraternelle* accueillit Victor Charbonnel, secrétaire général de l'Association des Libres-Penseurs de France, lequel fit une conférence intitulée : "Après la Séparation – ce que sont devenus et ce que veulent être les républicains libres-penseurs". Plus tard, le Vendredi Saint 1911, les libres-penseurs organisèrent par provocation un «Vendredi Gras» au menu particulièrement railleur. Les catholiques noyonnais, en réponse, indiquèrent à la presse : "C'est égal, les membres de la libre-pensée noyonnaise ont bien raison de tonner contre l'obscurantisme et la bêtise ! Ils sont qualifiés pour cela."

Menu du Vendredi Gras 1911

Potage gaffes du Vatican
Bouchées à la Sarto
Chapon Chapelle Sixtine
Bulles du pape panachées
Faux-filet "Grand Inquisiteur"
Barbe du capucin
Gâteaux "Généreux Fidèles"
Délices d'Eve
Douceur Evangélique

Vins :
Château du Pape 1910
(Démocratique)
Lacryma Christi (fontaine)
Café noir de soutane
Eau de Lourdes (imitation 42°)
Champagne

Serviettes à Bonnet d'Evêque.

L'hommage à Jeanne d'Arc

Reconnue "vénérable" en 1893 par le pape Léon XIII, Jeanne d'Arc fut béatifiée le 25 janvier 1909, par décret promulgué lors d'une séance solennelle de la congrégation des rites, en présence du pape Pie X. Désireux d'honorer sa mémoire, le clergé de Noyon adressa au sculpteur noyonnais Emile Pinchon la commande d'un monument commémorant la réhabilitation de la sainte, le 7 juillet 1456. Le sculpteur réalisa une scène allégorique représentant Jeanne recevant un mémoire du chanoine Bouillé, doyen du Chapitre cathédrale de Noyon, chargé de réunir les preuves de son innocence ; derrière eux était représenté le Tribunal ecclésiastique qui avait pour mission de réviser le procès de Rouen, constitué des archevêques de Reims (Jean Juvénal des Ursins) et de Paris (Guillaume Cartier) et de l'évêque de Coutances (Richard de Longueil).

Pour le clergé noyonnais, il s'agissait non seulement de rendre un hommage religieux à la sainte réhabilitée par un chanoine de Noyon mais aussi d'honorer un symbole national derrière lequel tout Français se retrouvait. La vie paroissiale trouva un nouvel élan dans l'organisation d'une cérémonie mobilisatrice.

Le 18 avril 1909, tandis qu'à Rome se déroulait la cérémonie de béatification, une messe était célébrée dans la cathédrale de Noyon. Puis, du 27 au 29 août 1909, des fêtes religieuses commémorèrent la réhabilitation de Jeanne d'Arc. L'archiprêtre de Noyon parvint à réunir autour de lui l'évêque de Beauvais, Mgr Douais, l'abbé Bouchard et les "successeurs" du Tribunal ecclésiastique, en l'occurrence Mgr Arnette et le Cardinal de Luçon, archevêques de Paris et de Reims, Mgr Guérard, archevêque de Coutances.

Au cours de cette cérémonie religieuse, fut inaugurée une

plaque à la mémoire de Guillaume Bouillé, offerte par le Comité archéologique et le Conseil paroissial de Noyon. Le groupe commémoratif fut béni dans la chapelle de l'ancien pensionnat de Dames où il resta entreposé jusqu'en mars 1912, avant d'être placé dans une chapelle latérale de la cathédrale avec l'autorisation des Beaux-Arts.

Noyon ne fut pas la seule ville de l'Oise qui honora la mémoire de Jeanne d'Arc. A Compiègne, à l'instigation du maire Fournier-Sarlovèze, un comité fut créé en mars 1909 pour organiser les Fêtes Jeanne d'Arc dont la première eut lieu le 23 mai suivant. Si, à Noyon, la cérémonie ne connut pas le relais d'information de la *Gazette de l'Oise* qui l'ignora purement et simplement, le journal républicain fit une réelle propagande autour des fêtes compiégnoises et s'enorgueillit du succès auprès des 60.000 visiteurs : "(...) la fête conçue primitivement comme aristocratique est devenue, sous la poussée des événements, une fête populaire. Nous pensons avoir, ici, contribué à ce mouvement. Très belle fête et que la guigne qui suit partout l'évêque de Beauvais n'a pas réussi à troubler". Conservant sa ligne de conduite anticléricale, la *Gazette de l'Oise* confirma son mépris pour les manifestations de l'Église : "(..) il y eut cependant une fête religieuse en l'église Saint-Jacques. Nous ne pouvons cependant la passer sous silence car elle montre une fois de plus l'attachement de notre municipalité avec le clergé et la ténacité que mettent les cléricaux à s'immiscer dans des fêtes qui devraient rester essentiellement laïques".

À Noyon, l'esprit de polémique ne fut pas de mise pour ces cérémonies qui se tinrent dans une quasi intimité, sans manifestation publique. Plusieurs cartes postales souvenirs furent cependant éditées et, surtout, l'image du clergé noyonnais de cette



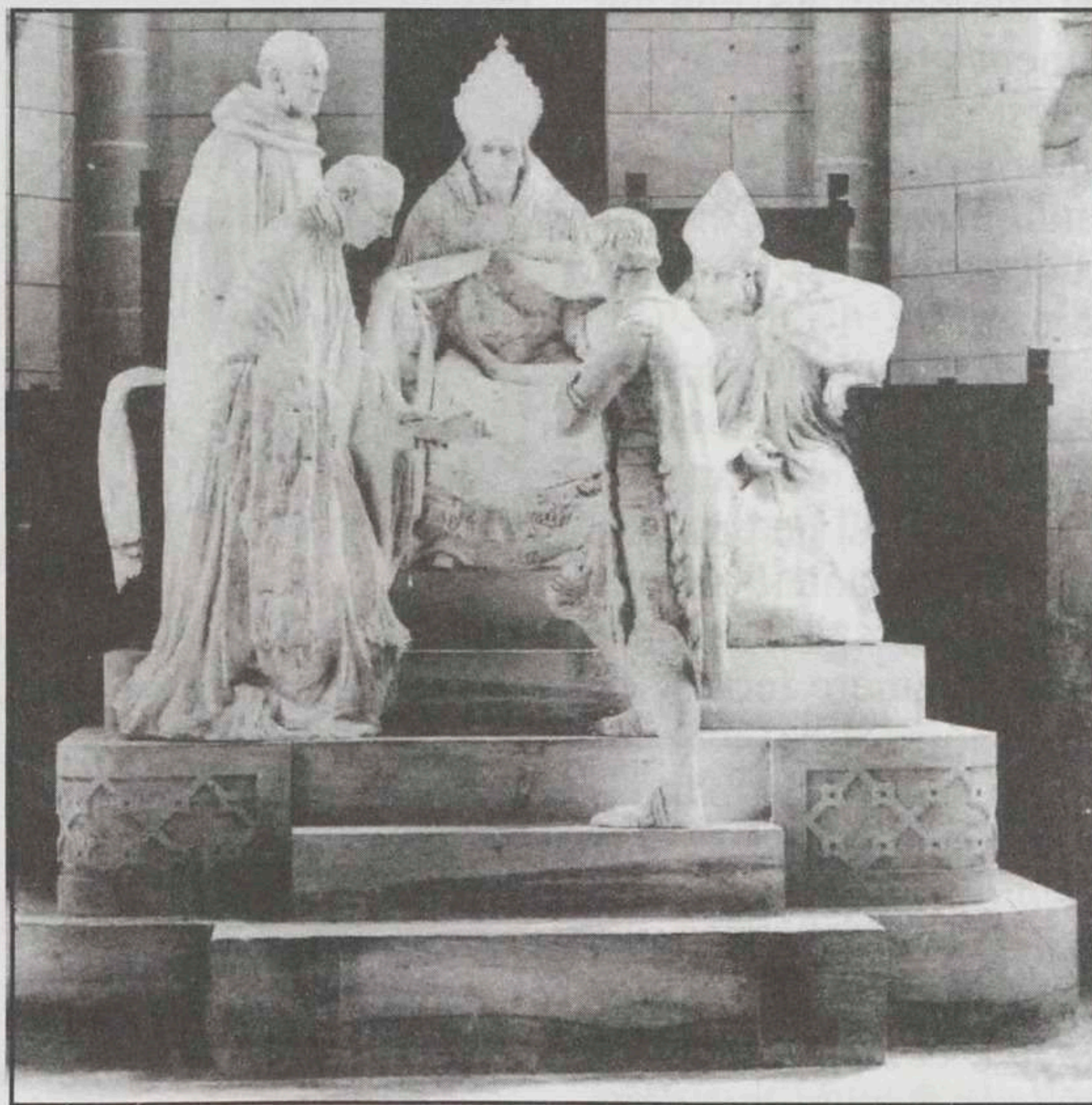
R. P. Dom Bouchard S. G. Mgr Amette S. É. le Cardinal Laçon S. G. Mgr Guérard S. G. Mgr Douais
 Abbé mitré Archevêque de Paris Archevêque de Reims Evêque de Coutances Evêque de Beauvais
 Bromure NOYON 29 AOUT 1909. FÊTES EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC Noyon. — Imp. G. Compiègne.

19. Les personnalités religieuses conviées aux cérémonies en l'honneur de Jeanne d'Arc en 1909 à Noyon.

période post-séparation fut sculptée sur le monument commémoratif représenté sous les traits de Mgr Douais, du chanoine Dhivert et de l'archiprêtre Lagneaux.

Ces tensions s'évanouirent avec la déclaration de guerre en 1914, à laquelle succédèrent trente mois d'occupation ennemie puis la destruction presque complète de la ville en 1918. La confrontation des soldats mobili-

sés avec la mort omniprésente, l'Union sacrée des patriotes de toutes tendances, l'apaisement diplomatique entre la France et le Vatican, la nomination au diocèse de l'Oise de Mgr Le Senne en remplacement de Mgr Douais décédé en 1915, l'immense chantier de reconstruction des hommes et de la ville... contribuèrent à réduire les différends idéologiques.



20. Groupe commémoratif de la Réhabilitation de Jeanne d'Arc, plâtre d'Émile Pinchon (1909)

Conclusion

Si, dans cette entreprise de laïcisation de la société qui occupa les vingt années précédentes la Grande Guerre, les idéologies s'affrontèrent, les principaux représentants de l'Église et de la République dans la commune agirent de manière raisonnée et pragmatique. Le premier, l'archiprêtre Alexis Lagneaux s'était préparé très tôt à ce dénouement et avait trouvé le moyen de contourner cette difficulté. Homme de caractère modéré, il sut fédérer autour de lui les croyants noyonnais sans jamais attirer à lui les foudres anticléricales. Les principaux ressentiments vinrent des membres des établissements congréganistes et du Petit Séminaire qui subirent des fermetures par la force publique.

De son côté, Ernest Noël fit preuve de prudence. Sans doute, la difficile élection de 1902 et le contexte noyonnais l'ont-t-il dissuadé de prendre des positions politiques extrêmes. Ainsi, en 1903, vota-t-il contre l'application de la loi d'interdiction des congrégations, dont il mesurait les conséquences sur sa ville notamment du point de vue de l'enseignement pour les filles. Il fut, d'ailleurs, catalogué à droite du *Bloc des Gauches*, étiquette qu'il revendiqua lors du Congrès de la Fédération des Comités Républicains de l'Oise (20 décembre 1903), où il préconisait une action lente car plus sûre. Jamais, au cours de ces années difficiles, Ernest Noël ne prononça de paroles blessantes à l'encontre de ses adversaires, même s'il affirma de manière ferme ses convictions politiques. Ainsi, dressant le bilan de son mandat municipal le 25 mars 1908, il déclara : *"Nous avons voulu faire de notre mieux et travailler de tout cœur à la prospérité de la ville de Noyon, comme à l'affermissement de la République dans notre cité"*. Message neutre mais clair. Cette année là, d'ailleurs,

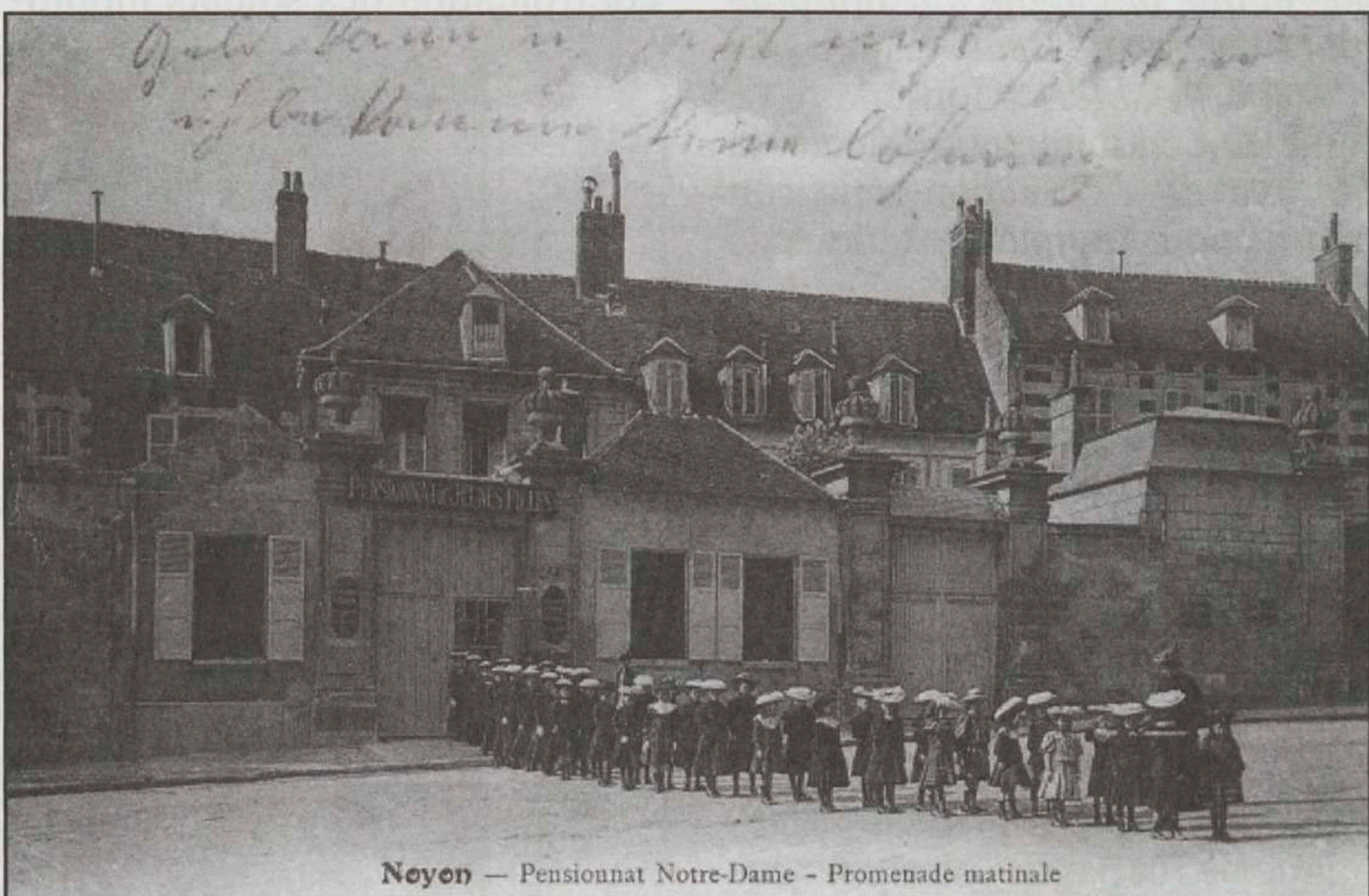
un banquet républicain fut fêté en son honneur pour ses vingt ans de mairie. Notons que quelques semaines plus tard, en septembre 1908, Ernest Noël maria sa fille Andrée à M. Cherrier dans la cathédrale de Noyon.

Toutes ces difficultés disparurent lors de la Grande Guerre

dont souffrit la ville de Noyon, qui fut rasée dans son centre à 90%. Une Union Sacrée se fit autour d'Ernest Noël pour permettre à la ville de renaître de ses cendres. Aujourd'hui encore, les vies politique et religieuse de Noyon demeurent marquées par ces cicatrices mal refermées.



21. Visite du député Octave Butin au sénateur Ernest Noël à Noyon, peu avant la Grande Guerre



22. La Pension Notre-Dame fut ouverte dès le mois d'octobre 1906, place du Parvis, sous la direction de Mme Duval